

APPEL CHEZ VOTRE DÉPUTÉ

Monsieur le député/Madame la députée

Bonjour, je me nomme _____. Je suis un(e) militant(e) pour Amnistie internationale Canada francophone. J'aimerais vous rencontrer concernant la révision du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui aura lieu en 2014.

ARGUMENTAIRE**1. Pourquoi la révision de la Conférence internationale sur le développement et la population est importante pour vous :**

Le Programme d'action du Caire adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement intégrait à tous les niveaux les droits sexuels et reproductifs comme un élément essentiel du développement des sociétés. Pour chaque enjeu, le programme détaille ce que chaque gouvernement doit faire pour le résoudre. Les enjeux suivants sont détaillés dans le programme : contraception, planification familiale, la santé, les maladies transmises sexuellement, la question des filles, l'égalité entre les femmes et les hommes, la discrimination, et les services et les informations reliées à ces enjeux entre autres.

2. Pourquoi doit-on défendre les droits sexuels et reproductifs?

Les droits sexuels et reproductifs sont des droits importants pour les droits des femmes. Malgré un travail incessant pour faire cesser les violations des droits humains dans ce domaine, les femmes subissent toujours de la discrimination les empêchant de pleinement participer au développement de la société.

Qu'est-ce que sont les droits sexuels et reproductifs?

[Les droits sexuels et reproductifs correspondent au droit de choisir avec qui vous aurez des relations sexuelles et à quel moment; le droit d'opter ou non pour le mariage et la grossesse et d'en décider le moment; le droit à des renseignements sur la sexualité, sur la santé, sur la planification familiale et sur les services d'avortement sûrs et légaux; et le droit d'accès à des soins de santé de bonne qualité, y compris pendant la grossesse et l'accouchement. Ces droits assurent que vous avez le contrôle de votre corps et de votre vie.]

[Donnez une copie des documents suivants : *35 raisons de se préoccuper du CIPD+20 – statistiques et faits* et *Carte du monde pour le respect des droits sexuels et reproductifs*] Trouvez en annexe le résumé de deux histoires que vous pouvez raconter pour illustrer pourquoi c'est important de défendre les droits sexuels et reproductifs et donc de s'impliquer dans la révision du Programme d'action du Caire.

3. Pourquoi Amnistie internationale a décidé de s'impliquer dans la révision du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement?**de l'opposition?**

Amnistie internationale considère la révision du Programme d'action comme une priorité, car elle a la capacité d'y ajouter de la valeur et de maximiser son impact en s'appuyant sur le travail effectué depuis plusieurs années sur la santé maternelle et les droits sexuels et reproductifs (Burkina Faso, Sierra Leone, Indonésie, États-Unis, Pérou, etc.). Il est d'autant plus urgent de réagir à ces problèmes que des organisations et groupes confessionnels et des gouvernements conservateurs s'opposent à l'égalité des genres et aux droits sexuels et reproductifs. Et l'on ne pourra les combattre dans l'arène internationale qu'en formant une solide alliance entre les forces progressistes sur le thème des principes des droits humains et de l'égalité des genres.

du parti au pouvoir?

Amnistie internationale considère la révision du Programme d'action comme une priorité, car elle a la capacité d'y ajouter de la valeur et de maximiser son impact en s'appuyant sur le travail effectué depuis plusieurs années sur la santé maternelle et les droits sexuels et reproductifs (Burkina Faso, Sierra Leone, Indonésie, États-Unis, Pérou, etc.).

À l'heure actuelle, on estime à environ 1,8 million le nombre de jeunes âgés de 10 à 24 ans, la plus grosse cohorte de jeunes dans l'histoire. Les droits sexuels et reproductifs les touchent particulièrement. Il faut donc s'assurer que ce qui sera négocié lors de la révision du Programme d'action corresponde bien à leurs besoins et leurs priorités.

Implication de la section Canada francophone dans les droits sexuels et reproductifs

La section du Burkina Faso travaille depuis plusieurs années sur une grande campagne sur la santé maternelle appuyée par un rapport publié en 2009 dans lequel on constatait que le mariage forcé, notamment celui des filles, était un enjeu important de la mortalité des jeunes filles. À cause de ce constat, il nous a semblé normal de soutenir le Burkina Faso sur la question des mariages d'enfants qui sont un exemple de violations multiples des droits sexuels et reproductifs.

La section a organisé une caravane au travers du pays afin de faire connaître la campagne et les droits des femmes. Grâce à des actions organisées partout dans le monde par les sections d'Amnistie internationale, le Président, Blaise Compaoré, s'est engagé à lever tous les obstacles financiers aux soins obstétricaux d'urgence et à l'accès à la planification familiale.

La section au Burkina Faso continue la campagne car encore beaucoup trop de femmes meurent en donnant la vie.

À l'invitation des sections d'Amnistie Belgique francophone et Burkina Faso, Béatrice Vaugrante, directrice générale de notre section, a créé et dirigé un programme de formation sur les droits sexuels et reproductifs. Des ateliers ont été offerts à des organismes locaux de femmes et aux militant-e-s d'Amnistie Burkina, à Ouagadougou et Koutougou.

4. Est-ce que ça veut dire qu'Amnistie internationale est pour l'avortement?

Amnistie internationale a la position suivante sur l'avortement :

- **Décriminaliser l'avortement.** Les lois doivent interdire les peines de prison et autres sanctions pénales à l'encontre des femmes qui demandent des renseignements sur l'avortement ou obtiennent des services d'avortement. Les fournisseurs de soins de santé qui donnent des renseignements sur l'avortement ou procèdent à des avortements ne doivent pas encourir des peines de prison ni d'autres sanctions pénales.
- **Fournir des soins de santé post-avortement.** Assurer que toute femme souffrant de complications découlant d'un avortement ait accès aux soins médicaux, que l'avortement soit légal ou non dans son pays.
- **Donner l'accès à l'avortement à toutes les femmes devenues enceintes des suites d'un viol, d'une agression sexuelle ou d'inceste, ainsi qu'aux femmes dont la vie ou la santé serait menacée par la poursuite d'une grossesse.** Amnistie internationale cherche à faire en sorte que les services d'avortement soient sûrs et accessibles dans de telles circonstances, mais ne prend aucunement position quant à savoir si une femme devrait ou non se faire avorter dans ces situations. Amnistie internationale ne prend aucunement position à l'égard des gouvernements qui autorisent l'avortement en dehors de ces circonstances.

5. Qu'est-ce que le gouvernement canadien peut faire?

Le gouvernement doit respecter les engagements du Canada pris dans le *Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement* il y a 20 ans. Il doit non seulement défendre la position de ce document mais aussi chercher à renforcer le rapport qui en résultera en 2014.

6. Qu'est-ce que vous demandez à votre député :**de l'opposition?**

J'aimerais que vous transmettiez nos préoccupations aux membres de votre parti. Nous aimerions également que votre parti participe aux négociations qui se tiendront lors de la réunion régionale de cette révision et lors de la réunion internationale en 2014 et à toute autre initiative (par exemple lors de rencontres parlementaires à l'international) qui peut faire avancer le débat sur la question des droits sexuels et reproductifs.

Le Canada, pour le moment, n'a toujours pas rédigé un rapport pour détailler comment le gouvernement s'est acquitté des responsabilités détaillées dans le Programme d'action du Caire ou complété le sondage des Nations unies sur ce sujet. Nous ne pouvons pas compter sur le gouvernement actuel pour défendre les droits sexuels et reproductifs des femmes à cette révision car nous ne connaissons pas sa position.

du parti au pouvoir?

Le gouvernement du Canada doit défendre les droits des femmes d'ici et d'ailleurs lors de la révision du *Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*. Il doit s'assurer que le rapport en 2014 sera même renforcé afin de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes et la fin de la discrimination.

RENCONTRE AVEC VOTRE DÉPUTÉ-E FÉDÉRAL-E

- Choisir votre délégation (2 à 4 personnes)*
 - Sélectionner les personnes qui parleront à votre député-e
 - Suggestion : invitez des jeunes d'un groupe scolaire de votre région ou les membres du groupe local d'Amnistie
 - La tenue vestimentaire est un élément important... **nous dit-on !**
- Prendre rendez-vous*
 - Il peut arriver qu'une ou un député ne vous invite pas immédiatement (car vous aurez laissé le message à la secrétaire). L'expérience nous démontre que le taux de réponse est bien meilleur lors d'un rappel. Si des membres de votre groupe l'ont déjà rencontré, faites référence à cette précédente rencontre et n'oubliez pas de vous préparer à en faire le suivi.
- Faire une répétition générale*
 - Vous pourrez déterminer :
 - ✓ ce que vous direz et qui le dira : voyez l'argumentaire (si des questions vous sont posées et que la réponse n'est pas dans l'argumentaire, n'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions informer les autres groupes)
 - ✓ ce que vous demanderez et remettrez à votre député-e :
 - *Communiqués d'Amnistie internationale*; Faits et chiffres, Histoires. Attirez son attention sur les violations observées et sur les recommandations d'Amnistie internationale
 - *Dépliant général de présentation d'Amnistie (ci-joint)*
- La rencontre n'est pas une confrontation*
 - Elle n'est ni un débat ni une conférence. C'est une petite rencontre pour discuter des enjeux des droits humains dont les droits sexuels et reproductifs. La plupart des député-e-s connaissent Amnistie internationale et respectent notre travail.
 - Soyez ponctuels et courtois
 - Allez droit au but
 - Ne vous attendez pas à une coopération instantanée
 - La rencontre doit être brève. Une quinzaine de minutes, une demi-heure tout au plus.
- Soyez précis sur ce que vous attendez de votre député-e*
- Demandez-lui :
 - de soulever une question en chambre (s'il est d'un parti d'opposition)
 - de vous informer des démarches qu'il ou elle aura entreprises

➔ Prenez une **photo de votre groupe avec le-la député-e**. Envoyez-la par courriel à campagnes@amnistie.ca.

Faire un suivi de la rencontre

Le suivi d'une rencontre est souvent négligé, mais il constitue une des étapes les plus importantes de votre démarche. C'est souvent le suivi de la rencontre que votre député-e jugera de l'importance de votre "détermination" :

- transmettez à votre député-e des informations qu'il aurait pu vous demander au cours de la rencontre ;
- remerciez votre député-e par écrit de vous avoir reçu et ensuite pour son implication ; (modèle qui suit) ;
- faites-lui parvenir une copie de la photo de lui et de votre petit groupe que vous avez prise dans son bureau ; Envoyez cette photo aux journaux locaux pour les mettre au courant et ajoutez-y un court texte (modèle en annexe) expliquant le pourquoi de la rencontre ;
- informez-le des activités ou actions que vous aurez menées dans le cadre de votre dossier ;
- lorsque vous l'aurez rencontré, contactez Anne Sainte-Marie pour nous faire part de vos impressions, et nous indiquer quels sont les engagements pris par votre député-e.

Pour les internautes :

- Sur le site Web du parlement vous pouvez trouver toutes les informations pour communiquer avec votre député. On y retrouve son nom et celui de sa circonscription, son appartenance politique, ainsi que ses numéros de téléphone et de télécopieur sur la colline parlementaire.

Parlement du Canada : parl.gc.ca/Default.aspx?Language=F

BONNE RENCONTRE !

N.B.: Si votre député est un ministre, contactez Anne Sainte-Marie (aste-marie@amnistie.ca) du secrétariat avant de prendre rendez-vous.

Modèle de texte pour accompagner la photo prise avec votre député-e

Des militant-e-s d'Amnistie internationale rencontrent leur député-e fédéral-e pour lui faire part de leurs préoccupations relativement aux enjeux des droits sexuels et reproductifs. Amnistie internationale demande que ces droits soient pleinement protégés lors de la révision du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De gauche à droite, Colette Lelièvre, militante, Hélène Laverdière, députée du NPD, Anne Sainte-Marie, militante, Karine Boucher, militante

Modèle de lettre de remerciement pour votre député-e

Mme Hélène Laverdière

Députée du NPD

Bonjour Madame Laverdière,

Nous souhaitons vous remercier d'avoir accepté de nous rencontrer le 15 mai dernier.

Nous sommes heureuses de constater que vous êtes ouverte à l'idée de poser une question en chambre afin de faire part à tous vos collègues de nos préoccupations sur les droits sexuels et reproductifs dans le cadre de la révision du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra en 2014 sous l'égide des Nations unies.

Cette situation nous préoccupe grandement. Nous aimerions que vous nous teniez au courant des démarches que vous ferez à la suite de notre rencontre.

Vous trouvez également dans cette enveloppe la photo qui a été prise lors de la rencontre.

Bien à vous,

Colette Lelièvre, Anne Ste-Marie